



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE

DECLARATION DU SENEGAL

Genève, ...2026

Point 14.3:	Poliomyélite
Document	A79/5
Action attendue	Prendre note du rapport et à fournir des orientations sur les questions suivantes : • Quelles mesures supplémentaires sont nécessaires pour atteindre tous les enfants zéro dose restants ? • Quelles mesures faut-il prendre afin d'obtenir les ressources nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la Stratégie d'éradication de la poliomyélite ? • Quels sont les efforts à déployer au niveau national, régional et mondial pour se préparer à un monde sans poliomyélite et faire en sorte qu'il le demeure ?
Temps	2 mn
Commission	A

Madame, Monsieur le Président,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres de la santé,

Mesdames et Messieurs,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur la « Poliomyélite» faite par le Lesotho au nom du Groupe africain.

Le Sénégal remercie le Directeur Général pour la production du rapport sur la poliomyélite.

En effet, notre pays est libre de circulation du poliovirus sauvage depuis 2004, malgré une réimportation survenue en 2010, aussitôt maîtrisée. Nos indicateurs majeurs de surveillance sont atteints au niveau national, même si des disparités subsistent dans certaines régions et districts. La surveillance environnementale est opérationnelle et le pays dispose d'un plan de préparation et de riposte conformément aux nouvelles orientations de l'OMS.

Toutefois, les poliovirus dérivés demeurent un obstacle majeur à l'éradication. Le défi prioritaire réside dans le remplacement du vaccin polio oral par le vaccin polio inactivé dans le programme élargi de vaccination de routine.

Dans ce cadre, le Sénégal avait introduit une première dose de vaccin polio inactivé dès 2015, puis une deuxième dose en 2022. Depuis le 1er juillet 2025, notre pays a introduit le vaccin hexavalent en remplacement du vaccin pentavalent, permettant à la fois de réduire le nombre d'injections pour les enfants et d'intégrer trois doses de vaccin polio inactivé dans le calendrier des enfants de zéro à onze mois. Une dose de rappel a en outre été introduite au quinzième mois, portant à quatre le nombre total de doses. Ce schéma, aligné sur les recommandations de l'OMS et adossé à un programme de routine performant, nous permettra d'aller vers zéro cas d'infection.

Le Sénégal s'inscrit activement dans la réduction des enfants zéro-dose à travers les plans Atteindre Chaque Enfant, mis en œuvre dans les 79 districts du pays, ainsi que par la numérisation — registre nominal de vaccination informatisé et gestion des stocks via la plateforme Logistimo — afin de réduire toute inégalité dans l'atteinte des cibles. Les ressources domestiques sont mobilisées à travers les Comités de développement sanitaire.

Les 7 et 8 avril 2026, une mission du Panel d'Experts Polio de l'OMS a conduit au Sénégal un dialogue constructif avec le ministère de la Santé face à l'émergence de poliovirus dérivés. Les recommandations ont été traduites en une feuille de route visant la restauration de la surveillance environnementale et le renforcement de la sensibilité du système de surveillance pour une détection et une réponse rapide.

Nous appelons à un soutien accru face aux défis persistants notamment la baisse du financement des activités d'éradication et la tension sur la disponibilité du vaccin polio injectable.

Le Sénégal prend note du rapport.

Je vous remercie.